

WORLD HEALTH
ORGANIZATION
INTERIM COMMISSION

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
COMMISSION INTÉRIMAIRE

WHO.IC/82
WHO.IC/Mal./5
ADDENDUM
22 juillet 1947.

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DU LABORATOIRE DE RECHERCHES
SUR LE PALUDISME DE TULCEA EN ROUMANIE

Le Secrétaire Exécutif a l'honneur de communiquer ci-dessous l'extrait d'une lettre de M. le Professeur M. CIUCA, Directeur-adjoint de l'Institut Cantacuzène à Bucarest et membre du Comité d'Experts sur le Paludisme, qui vient de lui parvenir. Cette lettre complète les renseignements déjà communiqués aux membres de la Commission Intérimaire par le document sus-mentionné:

"Au cours de cette saison paludique, la Direction de l'Hygiène du Ministère de la Santé doit administrer le traitement à plus de 600.000 malades enregistrés, sans compter un nombre important de rechutes qui ont échappé au contrôle à cause des difficultés de transport et de personnel dans la zone rurale. Pour faire face à ce besoin, le Dépôt du Ministère de la Santé ne dispose à ce jour que des quantités suivantes de produits antipaludéens: quinine et totacuine, 4.046 kg.; atébrine, 1.600.000 tablettes; quinoplasmine, 285.000 tablettes; plasmoguinine, 815.000 tablettes. En calculant les doses de "nécessité" pour une année (traitement de l'infection primaire et d'au moins deux rechutes), ces quantités ne couvriraient que les besoins de 250.000 malades.

"Le Ministère de la Santé vous serait infiniment reconnaissant de bien vouloir saisir les Institutions d'entr'aide internationale et de secours, afin d'obtenir des produits schizonticides et gamétocides nécessaires au traitement d'approximativement 350.000 paludéens. La proportion élevée des cas d'infection à P.falciparum et tout particulièrement les vagues épidémiques du district de Tulcea justifient notre proposition de donner éventuellement préférence, parmi les substances schizonticides, à la paludrine.

"A l'appui de mon intervention au cours des débats du Comité d'Experts, qu'il me soit permis de rappeler que les foyers épidémiques du paludisme de Roumanie menacent également les pays limitrophes et même plus éloignés par d'éventuels transports de parasitophores (hommes et anophèles infectés). Lors de mon passage à Prague, mes collègues de Tchécoslovaquie m'ont appris l'existence de ces autochtones du paludisme en Bohême et en Moravie, où le paludisme n'existait pas. L'introduction du paludisme par les troupes russo-roumaines ou par les prisonniers allemands infectés en Afrique n'est pas exclue."

(Dr M. CIUCA)

Le contenu de cette lettre, ainsi que le document WHO.IC/82, ont été portés à la connaissance du Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.